



devoir d'une mère envers son enfant si la garde est paternelle

Par **parpayoune**, le **20/01/2009** à **22:19**

mon fils est âgé de dix ans , j'en ai la garde et ma fille vit avec sa mère .Depuis quelques mois ses résultats scolaires sont en chute libres , les retours de week-end il ne fait que pleurer en me disant qu'il veut retourner avec sa mère.Sa maitresse d'école et le pedopsychiatre qui le suit en conclue que pour le bon état moral du petit , il devrait retourner vivre avec sa maman et je pense moi ausssi la même chose . Le problème est que sa maman ne veut en aucun cas le reprendre .Ma question est donc " Quel recours je peux avoir pour que sa mère le reprenne ?

Par **jeetendra**, le **21/01/2009** à **09:37**

bonsoir, comme il y a blocage le mieux c'est que vous saisissiez le juge aux affaires familiales, qui pourra éventuellement entendre l'enfant, afin qu'une modification puisse être apporté au mode de garde actuel, pas besoin d'avocat, courage à vous, cordialement